

## RAPPORTS À LA CHAMBRE

(TROISIÈME ET DERNIER RAPPORT)

Le mercredi, 3 juin 1936.

Le Comité permanent des Chemins de fer et de la Marine Marchande, possédés, exploités et régis par l'Etat, demande à déposer son

### TROISIÈME ET DERNIER RAPPORT

Votre Comité, constitué par un ordre de renvoi en date du 6 avril 1936, pour étudier les comptes et les crédits des Chemins de fer Nationaux du Canada et de la Marine marchande de l'Etat a tenu neuf séances et il a entendu les témoins suivants:

L'honorable C. P. Fullerton, président du Comité de régie des Chemins de fer Nationaux du Canada.

M. J.-E. Labelle, C.R., Régisseur des Chemins de fer Nationaux du Canada;

M. F. K. Morrow, Régisseur des Chemins de fer Nationaux du Canada;

M. S. J. Hungerford, Président des Chemins de fer Nationaux du Canada;

M. R. C. Vaughan, Vice-président, Service des achats et magasins des Chemins de fer Nationaux du Canada;

M. S. W. Fairweather, Directeur du Bureau technique des Chemins de fer Nationaux du Canada;

M. T. H. Cooper, Vérificateur des comptes généraux des Chemins de fer Nationaux du Canada;

M. B. J. Roberts, Sous-ministre adjoint des Finances.

Votre Comité a étudié le crédit no 286 du Budget supplémentaire des dépenses pour l'année financière close le 31 mars 1936, le déficit en espèces des Chemins de fer Nationaux du Canada, au montant de \$47,421,464.80, ainsi que les crédits énumérés ci-après du Budget supplémentaire des dépenses spéciales pour l'année financière se terminant le 31 mars 1937, à savoir: le crédit no 426: \$39,900,000, à être appliqué par la compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada au paiement des déficits de revenus nets subis au cours de l'année civile 1936; le crédit no 427: \$1,109,400 pour prêts et placements; le crédit no 428: \$5,303,000 pour acquitter les engagements contractés sous l'empire de l'article 9 de la loi de 1935 pour la construction d'ouvrages publics supplémentaires.

Ces divers crédits ont été approuvés et ont fait l'objet d'un rapport, en date du 30 avril 1936. Le Comité a, en outre, fait rapport sur deux crédits de \$2,500,000 et \$7,459,000, respectivement, du budget des Chemins de fer Nationaux du Canada, pour l'année civile 1936, et représentant les dépenses afférentes au capital et les remboursements de dettes auxquels il sera pourvu par un emprunt consenti à la compagnie du chemin de fer National-Canadien, et prévu par une résolution inscrite au feuillet de la Chambre des communes au nom du ministre des Finances.

Votre Comité a aussi approuvé les crédits suivants pour l'année financière se terminant le 31 mars 1937:

Crédits nos 84 et 85: loi des taux de transport de marchandises dans les provinces maritimes: \$800,000 et \$1,740,000, respectivement.

Crédit no 86: Déficit de la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited*: \$370,000.